

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2016

Le vingt-sept septembre deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Séverine **POETE**, Isabelle **MAYEN**, René **GIPPET**, Jean-Claude **GENGLER**, David **ARNAUD**, Nadine **MELLET**, Stéphanie **BATAILLON**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**

Excusée : Ligia **HODY** (Procuration donnée à Ghislaine **POZZOBON**), Jean-François **DUBOIS** (procuration donnée à Philippe **FILLOD**), Geneviève **HERBEPIN** (procuration donnée à Pierre **VACHER**)

Date de la convocation 21 septembre 2016

Secrétaire de séance : Philippe **FILLOD**

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 20 juillet 2016.

M. Le Maire ajoute à l'ordre du jour, le vote du tarif de la salle des fêtes de Faverges

### DECISION MODIFICATIVE – budget commune

M. Le Maire explique au Conseil que l'Etat ne contribue plus aux dotations de fonctionnement des communes. René **GIPPET** réagit sur le fait que l'Etat peut se targuer de baisser les impôts alors que les communes sont contraintes de les augmenter. M. Le Maire accepte le fait que l'Etat ne contribue plus aux dotations de fonctionnement, mais n'accepte pas l'augmentation des charges, comme les TAP.

Vu l'arrêté du Préfet relatif au prélèvement sur le montant des avances sur le produit des impositions revenant à la collectivité,

Il y a lieu de procéder à une décision modificative,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

2 abstentions,

Considérant que les prévisions budgétaires au chapitre 014 s'avèrent insuffisantes,

**DECIDE** de procéder au virement de crédit suivant :

Chapitre 014/article 73925 - fonds de péréquation des ressources communales et intercom.....	+ 14 000 €
Chapitre 014/article 73916 – prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques.....	+ 6 000 €
Chapitre 011/article 6248 – divers.....	- 20 000 €

### LO PARVI – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE DANS LE PERIMETRE DE LA RNR DES ETANGS DE FAVERGES

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**EMET** un avis favorable à la demande de LO PARVI relative aux travaux de génie écologique dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu.

### DOCUMENT A FOURNIR LORS DU DEPOT D'UNE DEMANDE DE LOGEMENT COMMUNAL

Suite aux impayés de loyers de certains locataires de logements communaux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de demander les justificatifs suivants :

- Justificatifs de revenus
- RIB

**PRECISE** que deux personnes doivent toujours se porter garants mais leur signature doit être légalisée dans une mairie.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée la procédure d'expulsion, à l'encontre d'un locataire, décidée lors de la dernière réunion de Conseil.

L'avocat d'un des garants a informé le Maire que son client ne pouvait être appelé en garantie du locataire car le document par lequel il se portait caution ne comportait aucune des mentions obligatoires prescrite par la Loi.

Au regard de ce courrier,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CHARGE** M. le Maire de contacter le cabinet d'avocats **ERNST & YOUNG** de LYON, pour qu'il accompagne la commune dans ces échanges avec la partie adverse.

## LOGEMENTS COMMUNAUX

### Logement 4, rue des Rochers à Pusigneu

M. Le Maire informe le Conseil du changement de moyen de chauffage dans le logement communal sis 4, rue des Rochers à Pusigneu.

En effet, ce logement est alimenté par le gaz, la commune règle les factures qu'elle répercute aux locataires. Cette gestion est lourde, avec un suivi régulier et surtout lors du changement de locataire. Une installation électrique simplifierait le fonctionnement. Le locataire recevrait directement sa consommation, comme pour les autres logements. Le logement étant libre actuellement, les travaux sont en cours de réalisation.

### Logement 169, rue des Ecox

M. Philippe FILLOD prend la parole pour présenter les deux demandes déposées pour le logement sis 169, rue des Ecox,

Conformément aux conditions d'attribution, le logement est attribué en fonction des dates d'arrivée des demandes,

M. FILLOD demande son avis au Conseil

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

1 Abstention,

**DECIDE** d'attribuer le logement, dans l'ordre d'arrivée des demandes, à :

- Isabelle POLO
- Alicia CANDY

**FIXE** le montant du loyer mensuel à 444.81 €,

**PRECISE** que cette location débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2017

**CHARGE** M. Philippe FILLOD d'établir et de signer le bail à intervenir.

## DENOMINATION DE DEUX SALLES A FAVERGES

Ghislaine POZZOBON soumet des noms pour deux salles communales à Faverges, et propose d'attribuer les noms suivants :

- Salle Solière pour l'ancienne mairie de Faverges
- Salle Morget pour l'ancienne bibliothèque de Faverges

Elle précise que ces noms correspondent aux lieux-dits que l'on trouve sur le cadastre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**APPROUVE** ces propositions.

## AUREDECOR

M. Le Maire informe le Conseil que la convention d'occupation précaire de la société AUREDECOR a pris fin le 31 juillet dernier. Il propose au Conseil d'établir un bail. Il propose d'intégrer au bail la récupération de la taxe d'ordures ménagères et de la taxe foncière. Lors de la visite des locaux le conseil a beaucoup apprécié l'entretien impeccable des locaux. Mme MANACH envisage d'installer son magasin au premier étage.

Il demande son avis au Conseil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**CHARGE** M. le Maire d'établir et de signer un bail avec la société AUREDECOR,

**FIXE** le montant mensuel des loyers à 160 €, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> août 2016.

## LOCAL ZA MALVILLE – 113, rue de Barjus

M. Le Maire fait part au Conseil du départ de Cédric BERTRAND, du local n° 3, qu'il occupait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il précise que ce local n'a pas trop bénéficié de rénovation. Pierre VACHER précise que les sanitaires et le chauffe-eau ont été changés en 2013. Il faut également demander aux employés communaux d'arracher la moquette sur les murs du bureau et de peindre les murs. M. Florent MOURIER, plombier-chauffagiste est intéressé par ce local,

Le Maire demande son avis au Conseil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**CHARGE** M. le Maire d'établir et de signer un bail de location avec M. Florent MOURIER,

**FIXE** le montant du loyer à 350 € H.T, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

**DEMANDE** que soit intégrées, au bail, les taxes ordures ménagères et foncière.

## **TRAVAUX D'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE CREYS MEPIEU ET DE BOUVESSE QUIRIEU**

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.05.07 du 02 juillet 2015, par laquelle étaient décidées les modalités de règlement du marché,

Après étude du marché, il s'avère préférable de régler à l'entreprise retenue, par chaque commune, 50% du marché de travaux,

Il demande son avis au Conseil,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de modifier la délibération référencée ci-dessus,

La décision :

**S'engage** à signer avec l'entreprise retenue un marché à hauteur des besoins propres de la commune, tels qu'ils ont été déterminés,

Est remplacée par

**S'engage** à régler 50%, à l'entreprise retenue, du montant du marché de travaux ; les 50% restants seront réglés par la commune de BOUVESSE-QUIRIEU

L'entreprise BERTRAND a débuté les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau.

## **METAL INCO**

Le déménagement de l'entreprise se déroulera durant la semaine du 3 octobre prochain. A cet effet, la société demande une participation totale ou partielle de la commune au déménagement sur présentation d'un devis de 11 350 € H.T ; ainsi que l'installation d'une porte sécurisée en lieu et place d'une porte en bois actuellement hors service.

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer à ce sujet et également de valider les propositions faites lors des réunions précédentes sur l'établissement d'un nouveau bail,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** de participer à hauteur de 50 % du devis présenté pour le déménagement de la société METAL INCO du site lieudit Devaux à la ZA MALVILLE

**ACCEPTTE** l'installation d'une porte sécurisée actuellement condamnée dans le local de Malville

Charge M. le Maire d'établir et de signer un nouveau bail avec la société METAL Inco,

**FIXE** les conditions de ce bail de façon suivante :

- Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2016
- Gratuité des loyers durant 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 août 2019
- Montant du loyer mensuel, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, fixé à 2 800 € H.T
- Taxe foncière et ordures ménagères seront récupérées, à préciser dans le bail.

## **LDE**

Comme évoqué lors de précédentes réunions, la société L.D.E déjà locataire d'un bâtiment sur la ZA Malville, souhaite louer la partie du bâtiment laissée libre par la société METAL Inco.

M. Le Maire demande au Conseil de fixer les conditions de cette location,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité

**DECIDE** de louer à la Société L.D.E, l'extension du bâtiment 1, d'une superficie de 1400m<sup>2</sup> (ancien locataire VOLVO),

**FIXE** le montant mensuel du loyer à 2 000 € H.T, (montant du loyer intégrant l'achat par la commune du pont roulant à VOLVO),

L'utilisation principale de ce local étant le stockage,

**PRECISE** que les sanitaires du bâtiment loués historiquement par L.D.E seront utilisés par le personnel, aucun aménagement dans ce sens ne sera réalisé par la commune.

**DECIDE** d'attendre la confirmation de L.D.E pour établir le bail

## FC METAL

Suite à la reprise de SRP par FC METAL, cette dernière a réussi à diversifier sa clientèle le chiffre d'affaire reste encore insuffisant pour relancer société. La reprise de production est plus longue que prévu initialement. Malgré tout, les emplois ont été préservés, et il est très difficile d'assurer le règlement des loyers. L'exonération des loyers du dernier trimestre serait une bouffée d'oxygène pour la société,

M. Le Maire rappelle les bâtiments de la Zone artisanale seront transférés à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné,

Il demande son avis au Conseil,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

1 abstention

**DECIDE** d'exonérer la société FC METAL des loyers des mois d'octobre, novembre et décembre 2016.

## SEMCODA

M. le Maire informe le Conseil des dispositions prises par le Conseil Départemental et la CCPC, de ne plus apporter leur garantie au financement du logement locatif social. Pour les travaux de rénovation de la maison rue Pierre GROS, la programmation de 2 logements PLUS prévoyait la garantie de 30 % du Conseil Départemental, 35% de la CCPC et 35% pour la commune. À ce jour, la garantie financière se trouve concentrée sur la commune. La SEMCODA envisage de pourvoir à la garantie manquante par une caution onéreuse recherchée auprès de la caisse de garantie du logement locatif social.

M. Le Maire demande son avis au Conseil,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**DECIDE** de maintenir à 35%, le montant de la garantie financière des travaux de rénovation de la maison rue Pierre GROS.

La SEMCODA va réaliser l'intégralité des travaux du projet, y compris les travaux extérieurs pour lesquelles la commune versera une subvention.

## CONVENTIONS TAP

M. Le Maire donne la parole à Séverine POËTE, qui rappelle à l'assemblée la gratuité des TAP, avec une diversité importante des activités.

Elle propose au Conseil de signer une convention avec chaque intervenant, à savoir :

Association	Représentant	durée	Jour	Tarif
ECLAT DE JE'S	Guy PAVIOT	1 h	Lundi	12 €/heure
Bibliothèque pour tous	Christian BERGER	1 h	Lundi	12 €/heure
USCM – sports collectifs	Ludovic CHENEVAL	50 mn	2 interventions par semaine	12 €/heure
KINOUE DANSE- ZUMBA	Christian et Manuela SAUZET	50 mn	2 fois/semaine élémentaire 1 fois/semaine maternelle	50 €/heure
Les lutins de Marie – Arts plastiques	Marie-Hélène TSAKONAS	50mn	Lundi et vendredi	25 €/heure
De fil et de papier Scrapbooking	Sandrine DAS NEVES	50 mn	Vendredi	30 €/heure
Peinture	Éléonore GAGNEUX	50 mn	Jeudi vendredi (maternelle)	35 €/heure
Couture	Martine ROMOEUF	1 h	Lundi	20 €/heure
École du langage musical	Isabelle MICHAUD Hervé BARON (intervenant)	1 h 50mn	Lundi Vendredi (maternelle)	45 €/heure
CHANT'SONG	Mireille CHALEYSSAN	1 h	lundi	30 €/heure

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**ACCEPTE** les conventions présentées,  
**CHARGE** Séverine POETE de les signer.

## SUBVENTIONS 2016

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu, comme chaque année, de désigner les diverses œuvres d'intérêt public susceptibles de bénéficier d'une subvention de la commune, et d'en fixer le montant. Concernant les subventions communales, elles ne pourront être accordées que sur présentation du bilan de l'association.

**Après délibération,**

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Après avoir étudié les dossiers présentés,

✚ **ACCORDE** les subventions suivantes aux associations désignées ci-dessous au titre de l'année 2016 :

ACCA Creys Mépieu	2 000.00
Association Culture et Loisirs (Hôpital de Morestel)	300.00
Centre Léon Bérard	1 600.00
Club de gym de CREYS MEPIEU	1 300.00
Club des Toujours Jeunes	1 600.00
Club de l'amitié	500.00
Lo Parvi	1 700.00
Entre deux mondes – CREYS MEPIEU	2 200.00
MFR « la Vernée » - PERONNAS	80.00
Centre éducatif Camille VEYRON – BOURGOIN-JALLIEU	80.00
MFR CHAUMONT – EYZIN-PINET	80.00
I.S.A	1 300.00
Union Sportive Creys Morestel	10 000.00
OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	3 000.00
Amicale des donneurs de sang de MONTALIEU-VERCIEU	100.00
Amicale des donneurs de sang de MORESTEL	100.00
SOU des écoles de CREYS MEPIEU	1 328.00
MJC de MONTALIEU-VERCIEU (part commune)	540.00
Centre social Odette BRACHET	540.00
Chambre des métiers de l'Isère	80.00
Eclats de je(s)	600.00
APIME Saint Laurent en Royans	80.00

## SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle la délibération par laquelle était décidé la construction d'une salle polyvalente et la création d'un jury. Après avis d'information publié au BOAMP et sur les affiches de Grenoble, le jury a retenu trois candidats. Lors de la réunion du 22 juillet 2016, le cabinet CHABAL architectes de Grenoble a été retenu. Pierre VACHER demande si la modification des plans entraînerait une modification des honoraires. Le Maire répond par l'affirmative, et rappelle que les dimensions de la salle resteront inchangées.

Il faudra profiter de la phase de réalisation du bâtiment en 2017, pour faire le point sur les interventions de nettoyage des bâtiments par les employés communaux, et établir un planning d'intervention intégrant la nouvelle salle.

## SALLE DES FETES DE FAVERGES

Les travaux de mise aux normes PMR, de la salle des fêtes de Faverges, sont bientôt terminés,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir fixer les nouveaux tarifs,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

**DECIDE** de louer la salle des fêtes de Faverges uniquement aux personnes domiciliées sur la commune ou ayant une activité professionnelle sur la commune.

**FIXE** les tarifs à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2016** de la façon suivante :

- + L'utilisation de la salle des fêtes par la commune, le centre communal d'action sociale, les associations sera gratuite. Une association communale doit compter au moins cinq adhérents de la commune. Les deux premières années de sa création, elle ne bénéficiera que d'une location gratuite par an. La troisième année, elle bénéficiera des mêmes avantages que les autres associations.  
Les associations ayant des membres dans la commune mais dont le siège est établi dans une autre commune bénéficient d'une location gratuite par an.
- + Pour les manifestations organisées par les particuliers résidant sur la commune, et pour les mariages des enfants et petits-enfants, le prix de location est fixé à :
  - o Salle seule : **200 €** le week-end.
  - o Salle + chambre froide (CF) : **280 €** le week-end

Une personne résidant à Creys Mèpieu ne peut pas réserver la salle des fêtes en son nom et au tarif préférentiel pour une personne résidant à l'extérieur de la commune.

- + Pour les entreprises qui ont leur siège dans la commune ou qui y sont contribuables, ainsi que pour les personnes ayant une activité professionnelle sur la commune, le prix de location est fixé à :
  - o Salle seule : **300 €** le week-end.
  - o Salle + chambre froide (CF) : **380 €** le week-end

+ Pour la SAINT-SYLVESTRE, le prix de location est fixé à **500 €**.

+ Les tarifs sont réduits de moitié pour les locations des jours de semaine, du mardi au jeudi.

Pour préserver la quiétude du voisinage, il est demandé à chaque locataire d'arrêter la musique à 2 heures.

En cas de force majeure, la commune n'est pas dans l'obligation de trouver une solution de remplacement ; la location sera annulée avec remboursement immédiat.

#### **AVENANT CONVENTION CONSERVATOIRE ESPACES NATURELS DE L'ISERE - AVENIR**

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2015.03.16 du 2 avril 2015 par laquelle la commune décidait de louer à l'EARL DOMAINE DE SAINT MARTIN, les parcelles référencées E 361-366-367-368-373-374-375-376-385 et 386. Le conservatoire d'espaces naturels de l'ISERE (AVENIR) sollicite la commune pour intégrer 9 de ces parcelles à la convention signée avec la commune. L'exploitant actuel serait favorable à cette demande. Il demande son avis au Conseil,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'intégrer les parcelles section E 366-367-368-373-374-375-376-385,

**CHARGE** M. Le Maire de signer l'avenant à la convention pour l'intégration des parcelles référencées ci-dessus.

#### **TERRAIN M. CHULLIAT**

Par courrier du 7 juillet 2016, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD16 à Mèpieu, M. le Maire a sollicité Mme Patricia CHULLIAT en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée 227 E n° 170.

M. Le Maire donne lecture du courrier de Mme Patricia CHULLIAT par lequel elle confirme ne pas vouloir vendre cette parcelle.

-----  
M. Le Maire donne lecture des opérations réalisées dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22) permettant au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

#### **MAPA**

**13.2016**

**REVETEMENT CHEMINEMENT PIETON du mur d'escalade de Creys à Pusigneu**

Le marché de travaux de revêtement du cheminement piéton du mur d'escalade de Creys à Pusigneu est attribué à l'entreprise Bruno BORDEL TP de Courtenay (38510) pour un montant de 44 143.50 € HT.

**14.2016**

**ENTRETIEN TOITURE – REPRISE BARDAGES - SALLE DES FETES DE FAVERGES**

Les travaux relatifs à l'entretien de toiture et reprise des bardages de la salle des fêtes de Faverges sont attribués à l'entreprise HUGONNARD Philippe de Saint-Savin (38300) pour un montant de 28 808 € HT (Vingt-huit mille huit cent huit euros HT)

<b>15.2016</b>	<b>Mur de soutènement – square du souvenir</b>
----------------	--

Les travaux de réfection du mur de soutènement du square du souvenir à Creys sont attribués à l'entreprise SARL NOMBRET de Saint-Benoît (01) pour un montant de 17 545.79 € HT.

<b>16.2016</b>	<b>Traiteur cantine</b>
----------------	-------------------------

Le contrat de fourniture en liaison froide de repas pour le restaurant scolaire est attribué à ADPEI de l'AIN – ESAT le LECHERE de Belley (01)

Le prix du repas est de 3,15 €. Cette prestation débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour se terminer à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

<b>17.2016</b>	<b>TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE CREYS MEPIEU et BOUVESSE-QUIRIEU - (tranche ferme)</b>
----------------	--

Le marché de travaux relatif à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Creys Mépieu et Bouvesse-Quirieu (tranche ferme) est attribué à l'entreprise suivante :

**SAS BERTRAND TP** – 12, rue de l'étang 38390 Bouvesse-Quirieu

(Mandataire du groupement d'entreprises BERTRAND/BORDEL/TRAVAUX ROUTIERS PL FAVIER)

Pour un montant global de **228 999.50 € H.T**, dont 50% réglé par chaque commune.

<b>VENTE DE CONCESSION CIMETIERE</b>
--------------------------------------

Concession cimetière de Creys

M. MILLION jacques

<b>TOUR DU TABLE</b>
----------------------

Philippe **FILLOD**

- ✚ Se charge de la création du cheminement doux à Mollard-Viret, un acte doit être rédigé et les souches doivent être enlevées.
- ✚ Suit le dossier d'installation d'illuminations pour les fêtes de fin d'année. Présente l'entreprise BABOLAT qui propose la signature d'un contrat sur trois ans et se chargerait d'installer les illuminations chaque année.

Jean-Claude **GENGLER**

- ✚ Propose d'installer un jardin du souvenir dans chaque cimetière de la commune. Un devis des pompes funèbres dauphinoises de Bourgoin-Jallieu est présenté. L'assemblée n'est pas favorable à la création d'un jardin du souvenir dans chaque cimetière. Il décide de vérifier si un ossuaire est présent dans chaque cimetière et se positionnera alors sur cette question lors de la prochaine réunion de Conseil.
- ✚ Informe le Conseil du bon déroulement du chantier de l'aménagement de l'ancienne bibliothèque de Faverges.

Pierre **VACHER**

- ✚ Demande si une décision a été prise suite à la demande de la famille VACHER. M. Le Maire répond ne pas avoir présenté cette demande lors d'une réunion d'adjoints. Ce dossier sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil.

M. Le Maire informe le Conseil de l'intention de M. Cédric BERTRAND de raccorder la grange qu'il vient d'acquérir à son branchement d'eau. Avant de commencer les travaux il doit signer avec la commune une servitude de tréfonds car ces travaux vont empiéter sur le domaine public.

Alain **SUBIT**

- ✚ Demande l'affichage des inscriptions pour les coupes de bois jusqu'au 31 octobre prochain.

Ghislaine **POZZOBON**

- ✚ Informe de l'organisation d'une soirée « crêpes » par l'association DYN'HAMEAUX
- ✚ A beaucoup apprécié le comice agricole de Saint Victor de Morestel
- ✚ Rend compte du forum des associations, qui a connu un vif succès : 15 associations étaient présentes sur 20 invitées.

- ✚ Se charge, comme décidé lors de la dernière réunion de Conseil, d'acheter les cadeaux offerts aux futurs époux lors des cérémonies de mariage. Va consulter AUREDECOR et d'autres sociétés.
- ✚ Propose de passer un diaporama des différentes manifestations de l'année lors de vœux du Maire.

Nadine **MELLE**T

- ✚ Soumet au Conseil la demande d'enfouissement des réseaux chemin d'Annolieu par Yves FRANCOIS. M. le Maire répond que ce n'est pas une priorité. Les priorités portent sur les rues où une intervention est nécessaire sur la voirie ou sur le réseau d'eau potable (ex. Daleigneu) ; les priorités actuelles portent aussi sur la mise en accessibilité des bâtiments publics comme le veut la loi.

Séverine **POETE**

- ✚ Rend compte de la rentrée scolaire et surtout de la mise en place des nouvelles compétences de la municipalité (cantine et périscolaire). Dans l'ensemble, hormis quelques petits ajustements, tout s'est bien déroulé.
- ✚ Précise que durant les travaux de rénovation du centre aéré, les enfants sont accueillis au 1<sup>er</sup> étage de l'école élémentaire. Suite à la visite de la DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale) des améliorations vont être apportées, cour restreinte pour améliorer la surveillance.
- ✚ Précise que la rencontre programmée le 6 octobre relative à la présentation de l'organigramme du personnel va permettre aux élus et employés de se rencontrer.

M. Le Maire tient à informer le Conseil du recrutement d'Alex JOFFRE, par l'intermédiaire d'Osez, pour palier à l'absence d'un employé du service technique.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL  
LE 3 NOVEMBRE 2016 A 20 H**